





























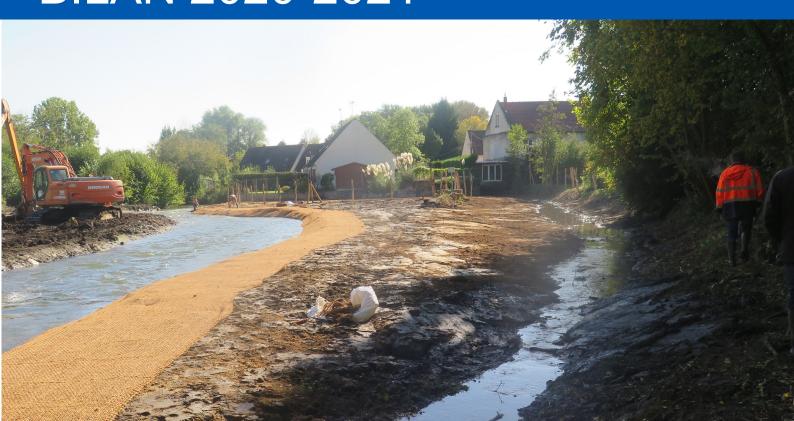








### BILAN 2020-2021



Le Contrat de Territoire Eau et Climat Brèche 2020-2025 a été signé en 2020. Du fait des contraintes sanitaires, aucune signature officielle n'a été organisée. Il est passé en commission des aides de l'Agence de l'eau Seine-Normandie le 4 mars 2020, puis a ensuite été signé par les différents maîtres d'ouvrage.

Sa mise en oeuvre a démarré dès le 1er janvier 2020.

Le contrat est organisé autour de 6 enjeux :

- Enjeu 1 : La préservation de la ressource en eau potable et la protection pérenne des captages,
- Enjeu 2 : L'amélioration de la performance des systèmes d'assainissement (« tous temps ») prioritairement sur le ru de la Garde et la Béronnelle et la gestion à la source des eaux de pluie en milieu urbain,
  - Enjeu 3 : L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et humides,
- Enjeu 4 : L'amélioration de la connaissance des axes d'érosion et de ruissellement ainsi que le développement de programmes d'actions pour limiter le ruissellement,
  - Enjeu 5 : L'amélioration des connaissances sur les relations entre nappe et rivière,
  - Enjeu 6: La communication et la sensibilisation.

Chaque enjeu comprend plusieurs actions, chacune étant reprise dans une fiche dédiée. Ce rapport reprend toutes les fiches actions et pour chaque projet, fait un bilan synthétique de ce qui a été réalisé en 2020 et 2021.

Le contrat comprend 40 actions, correspondant à 16.97 M€ de travaux. 17 signataires sont engagés. La répartition prévisionnelle par enjeu est détaillée ci-dessous.

Enjeu	Montant des travaux
La préservation de la ressource en eau potable et la protection pérenne des captages	576 251 €
L'amélioration de la performance des systèmes d'assainissement (« tous temps ») prioritairement sur le ru de la Garde et la Béronnelle et la gestion à la source des eaux de pluie en milieu urbain	10 889 700 €
L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et humides	4 798 360 €
L'amélioration de la connaissance des axes d'érosion et de ruissellement ainsi que le développement de programmes d'actions pour limiter le ruissellement	571 255 €
L'amélioration des connaissances sur les relations entre nappe et rivière	110 000 €
La communication et la sensibilisation	26 000 €
TOTAL	16 971 566 €

Sur les 2 premières années du contrat, 20 actions ont donné lieu à au moins une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. L'état d'avancement financier par enjeu est détaillé dans le tableau ci-dessous. En ce qui concerne les indicateurs techniques, en raison de leurs spécificités, ils sont présentés fiche par fiche.

Enjeu	Montant des travaux engagés	2020	2021	%
La préservation de la ressource en eau potable et la protection pérenne des captages	77 263 €	54 263 €	23 000 €	13 %
L'amélioration de la performance des systèmes d'assainissement (« tous temps ») prioritairement sur le ru de la Garde et la Béronnelle et la gestion à la source des eaux de pluie en milieu urbain	178 051 €	0 € 178 051 €		2%
L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et humides	1 537 945 €	860 131 €	652 022 €	32%
L'amélioration de la connaissance des axes d'érosion et de ruissellement ainsi que le développement de programmes d'actions pour limiter le ruissellement	395 255 €	395 255 €	0 €	69%
L'amélioration des connaissances sur les relations entre nappe et rivière	0 €	0 €	0 €	0%
La communication et la sensibilisation	10 354 €	0 €	10 354 €	40%
TOTAL	2 198 868 €	1 309 649 €	863 427 €	12.96%

Tableau 2 : Répartition par enjeu des montants de travaux engagés en 2020 et 2021

### **Fiches actions du CTEC**

Actions agricoles - CCLVD	
Réduction des pollutions industrielles - CCLVD	
Diagnostic multi-pression, propositions d'actions et animation captage	7
Actions agricoles sur le plateau picard	
Reconstruction de la STEP de La Neuville en Hez / Réseaux	9
Diagnostic permanent des ECP et ECM, révision du SDA	10
Mise en conformité des branchements d'assainissement	11
Actions suite à la RSDE	
Mise en séparatif de la rue Pasteur à Mogneville	13
Travaux suite au diagnostic permanent et au SDA	14
Projets de travaux de déconnexion et de désimperméabilisation	15
Desserte en assainissement collectif de la rue du Marais à Liancourt	16
Diagnostic assanissement sur Saint Just en Chaussée	17
Diagnostic assainissement sur Airion	18
Projets de travaux de déconnexion et de désimperméabilisation	
Diagnostic permanent des ECP et ECM, révision du SDA	
Restauration de la zone humide du ru d'Airion	21
Réalisation d'un plan de gestion sur les zones humides de Breuil le Vert, Breuil le Sec	) <b>,</b>
Bailleval, Rantigny et Liancourt	
Réouverture du ru des Ecouillaux	23
Etude et restauration des zones humides de Bulles	24
Restauration du marais de Bailleval	
Restauration du marais de Monchy St Eloi	26
Restauration du marais d'Ars	
Restauration du marais de Clermont suite au plan de gestion	28
Restauration de zones humides	29
Animation Rivières	30
Réalisation d'un plan de gestion sur les zones humides de Fitz-James	31
Réalisation d'un plan de gestion sur les zones humides de Montreuil sur Brèche	32
Restauration du marais Monroy	
Mise en place d'un réseau de suivi	34
Restauration de la continuité écologique	35
Restauration R1	36
Remise en eau de méandres	37
Animation SAGE / CTEC	38
Animation zones humides	39
Actions pour limiter les ruissellements - CCLVD	40
Actions pour limiter les ruissellements - CCC	
Amélioration de la connaissance des niveaux de nappe	42
Amélioration des connaissances sur les échanges nappe / rivières et définition de	
volumes prélevables	43
Pédagogie active et communication	44

### **Actions agricoles - CCLVD**



### Rappel de l'action inscrite au contrat

L'action consistera à travailler en étroite collaboration avec Bio en Hauts de France pour initier une démarche vers l'agriculture biologique. Cela passe donc par le lancement d'une étude sensibio, puis par la mise en œuvre d'un programme d'actions adapté au territoire. Les filières BNI qui seront aidées dépendront des politiques territoriales et des opportunités.

#### Réalisations 2020 - 2021

Pendant l'hiver 2020, l'étude Sensibio a été lancée par la CCLVD. Plusieurs entretiens ont ainsi été réalisés. Ils permettent de déterminer les freins et les leviers au développement de l'agriculture biologique.

Au-delà des données collectées pour l'étude SensiBio, les rencontres avec les agriculteurs ont aussi été l'occasion d'échanger autour de nombreux sujets et de mieux connaître les exploitations du territoire. C'est en grande partie ces échanges riches qui ont conduit la CCLVD à lancer une démarche de dialogue territorial avec l'ensemble des acteurs impliqués sur la thématique : comment préserver l'eau tout en développant les capacités d'adaptation de l'agriculture?

A l'hiver 2021, les entretiens SensiBio ont repris en faisant le lien avec la démarche de dialogue territorial, et le périmètre géographique des exploitations concernées a été étendu (du seul bassin d'alimentation des captages de Sacy-Labruyère à toute la CCLVD). Ainsi, la restitution de l'étude Sensibio a été retardée afin de pouvoir s'intégrer dans cette démarche plus large visant à produire un plan d'action partagé sur le BAC de Sacy-Labruyère et la CCLVD.



77 263 € Subvention de 80% 18 entretiens menés avec Bio en Hauts de France et 12 réalisés par la CCLVD seule (dont 10 hors BAC) 6% de la SAU du BAC Sacy

Labruyère en cultures bas niveau Réunion de dialogue territorial d'intrants





Parcelles avec couvert piège à nitrate



### Réduction des pollutions industrielles - CCLVD



### Rappel de l'action inscrite au contrat

L'objectif est d'identifier si les rejets historiques ou actuels ont un impact sur la qualité de l'eau souterraine et d'évaluer leurs migrations potentielles.

L'action consistera donc à réaliser des analyses et à mettre en œuvre un programme de suivi.

#### Réalisations 2020 - 2021

Aucune analyse n'a encore été réalisée. Des échanges avec les services de l'Etat doivent avoir lieu en 2022. Une proposition financière sera également sollicitée auprès de prestataires.

Estimatif: 18 600 € Subvention attendue de 50%







# Diagnostic multi-pression, propositions d'actions et animation captage



### Rappel de l'action inscrite au contrat

Pour satisfaire à la demande du Préfet et de la DISEN (courrier DDT en date du 22/07/2019) pour la mise en œuvre d'un programme d'action et d'animation, la Communauté de Communes du Clermontois a décidé de poursuivre la démarche BAC débutée en 2017 par la définition de son BAC et l'étude de vulnérabilité intrinsèque. Reste à réaliser le diagnostic territorial multi-pression, l'analyse des risques, les propositions d'actions et l'élaboration du plan d'actions de l'étude BAC du clermontois. L'objectif est la préservation de la ressource en eau potable des captages du clermontois, notamment vis-à-vis des pollutions diffuses, nitrates et pesticides. Il découle des objectifs des SAGE Brèche et Oise Aronde qui visent l'atteinte du bon état chimique et écologique des masses d'eau du territoire et l'amélioration ou la préservation de la qualité de l'eau potable puisée et distribuée en limitant l'impact des activités agricoles et non agricoles sur la ressource en eau. Le programme d'actions aura pour objectif de répondre aux nouveaux enjeux du territoire et correspondre au 11ème programme de l'AESN.

L'action consiste donc à : réaliser le diagnostic territorial multi-pression et l'analyse des risques, émettre les propositions d'actions, élaborer le plan d'actions et mettre en place une animation.

### Réalisations 2020 - 2021

L'étude comprenant le diagnostic territorial multi-pression, l'analyse des risques, les propositions d'actions et l'élaboration du plan d'actions a été attribuée à un prestataire. Elle concerne également le captage d'Etouy. La demande de subvention sur ce projet sera déposée en 2022.

En parallèle, les discussions se sont poursuivies pour mettre en place un poste d'animation entre le territoire du clermontois et celui du plateau picard en 2021 et devraient permettre un recrutement en 2022. La demande de subvention sur le poste sera simultanée à celle sur l'étude.







### Actions agricoles sur le plateau picard



### Rappel de l'action inscrite au contrat

Les actions correspondent à l'application de l'arrêté préfectoral relatif au programme d'actions à mettre en œuvre sur la zone de protection de l'aire d'alimentation de captage de Saint Just. Par extension, ces actions pourront aussi être mises en œuvre au niveau des captages de Saint Rémy et Avrechy, identifiés comme sensibles au titre du SDAGE. Sont contenus entre autres des actions d'animations, de communication, de formation, de sensibilisation, le conseil en protection intégrée, le travail avec UniLaSalle de Beauvais. Dans le détail, les actions suivantes sont à mettre en place :

- Groupe d'échanges sur les techniques alternatives à mettre en œuvre pour réduire l'utilisation des intrants (échanges lors de réunions techniques, tour de plaine, veille culturale). Sont abordés durant ces échanges l'ensemble des techniques alternatives : bio, développement de filières BNI, agro-écologie.
- Mise en place d'expérimentations avec l'Institut UniLaSalle de Beauvais sur les cultures intermédiaires.
- Une communication sera menée sur les pratiques Agriculture Biologique, en partenariat avec Bio en Hauts-de-France.
- Deux bulletins annuels seront réalisés pour informer et sensibiliser les exploitants en éditant des recommandations techniques adaptées au contexte agro-pédo-climatique local.
- Des formations sur le raisonnement de la fertilisation seront organisées et les agriculteurs seront incités à y participer.
- Un travail sera mené en lien avec l'installation d'une chaufferie biomasse à Maignelay-Montigny pour que des TCR ou TTCR soient mis en place au niveau des zones de dilution.

### Réalisations 2020 - 2021

Plusieurs actions ont été initiées en 2020 et 2021. Le groupe d'échanges sur les techniques alternatives est en place. La mise en place de l'expérimentation avec UniLaSalle sur les cultures intermédiaires a été menée et doit se poursuivre. Enfin, un autre projet avec UniLaSalle a démarré. Il s'agit de travailler sur l'agroforesterie, la plantation de haies et la protection de la ressource. Ce projet répond également aux actions du BAC Grenelle. Ces actions n'ont pas fait l'objet d'aides de la part de l'Agence de l'eau.









### Reconstruction de la STEP de La Neuville en Hez / Réseaux



### Rappel de l'action inscrite au contrat

L'action consiste à reconstruire la station d'épuration de la Neuville-en-Hez, à déconnecter des surfaces actives raccordées au réseau unitaire de cette commune et à mettre en place l'assainissement collectif sur la commune de Litz, laquelle sera raccordée à la nouvelle station d'épuration de la Neuville-en-Hez au même titre que la Rue-Saint-Pierre voire Rémérangles (hors bassin versant de la Brèche).

Ces actions portant sur la zone de collecte de la Neuville-en-Hez seront accompagnées dans le cadre du CTEC sous réserve de l'éligibilité de la reconstruction de la station et du résultat de l'évaluation de l'impact des rejets ERU pour Litz. En l'absence d'impact sur la commune de Litz, l'extension de la zone de collecte sur Litz ne serait plus prioritaire engendrant le retrait de son inscription au CTEC

### Réalisations 2020 - 2021

L'appel d'offres pour la reconstruction de la station a été réalisé en 2021. La demande de subvention sera déposée en 2022, pour un démarrage prévisionnel des travaux à l'été 2022.









### Diagnostic permanent des ECP et ECM, révision du SDA



### Rappel de l'action inscrite au contrat

L'arrêté du 21 juillet 2015, et en particulier son article 12, a fait évoluer les exigences réglementaires concernant la surveillance des systèmes de collecte en instaurant le principe de diagnostic régulier du système d'assainissement. Les systèmes de collecte produisant une charge brute de pollution organique (CBPO) supérieure à 600 kg/j (correspondant à 10 000 EH) doivent mettre en place un diagnostic permanent opérationnel au plus tard avant le 31 décembre 2021. La mise en place de ce diagnostic permanent des ECP et des ECM consiste à récupérer l'ensemble des données des postes de relevage, faire un état des lieux de ces données, les analyser, les rapatrier dans un logiciel d'exploitation et d'émettre un rapport hydraulique type automatique des données. La Communauté de communes est concernée par ce diagnostic permanent pour la station d'épuration de Monchy-Saint-Eloi (27000 EH). Afin de définir les travaux prioritaires, ce diagnostic sera couplé à la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement, le dernier Schéma datant de 2002 (l'ensemble des travaux préconisés ont été réalisés). Un complément de chiffrage a également été prévu pour un Schéma Directeur des Eaux pluviales.

Réalisations 2020 - 2021

Ce projet n'a pas encore démarré au 31/12/2021.







## Mise en conformité des branchements d'assainissement



### Rappel de l'action inscrite au contrat

L'ensemble des diagnostics assainissement effectués ces dernières années a permis de mettre en évidence qu'une majorité des non-conformités porte sur le raccordement des eaux pluviales (gouttières, grilles eaux pluviales et trop plein de puisards) au réseau public d'eaux usées. De plus, de nombreuses installations d'assainissement autonomes (fosses septiques et bacs dégraisseurs) sont toujours en place malgré la présence de réseaux de collecte en domaine public. A l'issue de chaque contrôle, un rapport attestant de la conformité ou de la non-conformité de l'installation est envoyé aux propriétaires. En cas de non-conformité ils sont informés des pénalités auxquelles ils peuvent être assujettis s'ils n'effectuent pas, dans un délai de 6 mois, les modifications préconisées par l'agent en charge du contrôle. Ces pénalités correspondent à la majoration de la redevance dans la limite de 100% (article 9 du règlement de service assainissement). La Communauté de Communes du Liancourtois a pour objectif d'inciter les particuliers à respecter les prescriptions du règlement d'assainissement qui visent à répondre aux objectifs de préservation des milieux aquatiques fixées par la Loi sur l'Eau. Dans ce cadre, elle les accompagne en animant des campagnes de mises en conformité et en percevant des aides de l'Agence de l'Eau qui sont reversées aux particuliers.

#### Réalisations 2020 - 2021

19 mises en conformité ont été réalisées depuis le début du contrat. 4 restent à réaliser en 2022.

La CCL a également démarré les travaux de mise en conformité de son aire de lavage. La réception de ces travaux est prévue en 2022.

152 293 €
Subvention de 60%
19 mises en conformité
réalisées







### **Actions suite à la RSDE**



### Rappel de l'action inscrite au contrat

Afin de répondre à la note technique du 12 août 2016 relative à la recherche des micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux traitées de stations de traitement des eaux usées et à leur réduction (RDSE 2), la CCLVD est en cours de réalisation d'une campagne de RSDE. Selon les conclusions issues de cette campagne (a priori 15 substances significatives sont retrouvées : 2 métaux, 5 HAP et 4 pesticides), des analyses complémentaires pourront être réalisées sur le réseau pour identifier les sources potentielles de ces substances significatives et des actions préventives ou de réduction seront à mettre en œuvre sur le territoire.

#### Réalisations 2020 - 2021

Le diagnostic amont a été réalisé de même que les analyses. Les conclusions sont en cours de rédaction afin de proposer un plan d'actions pour 2022.







### Mise en séparatif de la rue Pasteur à Mogneville



### Rappel de l'action inscrite au contrat

L'objectif de cette action est de supprimer les rejets au milieu naturel (fossé puis Béronnelle) par temps de pluie au niveau du déversoir d'orage Pasteur à Mogneville. L'action consistera à mettre en séparatif la rue Pasteur et condamner le déversoir d'orage. 500 ml de réseau et environ 60 branchements sont concernés.

Réalisations 2020 - 2021

L'opération n'a pas encore commencé et a été décalée aux prochaines années.







### Travaux suite au diagnostic permanent et au SDA

2.6

### Rappel de l'action inscrite au contrat

L'action aura pour objectif de diminuer les rejets au milieu naturel (Béronnelle) par temps de pluie au niveau des déversoirs d'orage de Liancourt.

Les travaux seront définis suite à la réalisation du diagnostic permanent et de la mise à jour du Schéma Directeur.

### Réalisations 2020 - 2021

La CCLVD souhaiterait démarrer certains travaux avant la révision du SDA, notamment la mise en séparatif de l'avenue du général de Gaulle, à Liancourt.

Cette opération n'étant pas inscrite dans le SDA (révision non réalisée), aucun financement n'est actuellement possible.







### Projets de travaux de déconnexion et de désimperméabilisation



### Rappel de l'action inscrite au contrat

L'action se situe sur le territoire de la Communauté de Communes du Liancourtois - la Vallée Dorée. Elle n'est pas définie plus spécifiquement car il n'y a pas de projet identifié à la date de signature du CTEC. Cependant, au vu des enjeux et de la dynamique escomptée, il est probable que des projets de déconnexion et de désimperméabilisation verront le jour durant le CTEC, notamment la désimperméabilisation du parking de la Communauté de communes du Liancourtois, d'un parking sur Bailleval, de la place de la mairie à Laigneville. D'autres projets sont possibles mais restent à valider avec les communes : aménagement de la rue Paul Cézanne à Laigneville, aménagement de l'Avenue Albert 1er à Liancourt.

#### Réalisations 2020 - 2021

Aucun projet n'est sorti en 2020 et 2021 sur le territoire. Cependant, un dossier a été déposé pour la déconnexion du pluvial (100% sur une pluie de 20 ans) de la rue du général de Gaulle à Liancourt. Ce projet sera comptabilisé en 2022, la date faisant foi étant celle du passage en commission des aides.







### Desserte en assainissement collectif de 2.8 la rue du Marais à Liancourt

### Rappel de l'action inscrite au contrat

L'action vise à supprimer la pollution diffuse au milieu naturel (Béronnelle) liée aux installations d'assainissement non collectif non conformes en zones humides à proximité immédiate du cours d'eau. Elle consiste à réaliser la desserte en assainissement collectif de la rue du Marais à Liancourt : pose de 65 ml de réseau de refoulement et création d'un poste.

#### Réalisations 2020 - 2021

Le DCE est en cours d'élaboration pour la réalisation de travaux en 2022. Le projet sera comptabilisé sur l'année 2022.







### Diagnostic assanissement sur Saint Just en Chaussée



### Rappel de l'action inscrite au contrat

L'objectif est de mettre en exergue les dysfonctionnements du système d'assainissement de la station d'épuration de Saint-Just-en-Chaussée et des réseaux associés et ce, afin d'intervenir sur les problématiques éventuelles dans les meilleurs délais. L'objectif final étant de limiter les rejets au milieu naturel en cas d'orage, d'augmenter l'efficacité et de rationaliser les coûts d'exploitation.

L'action consiste donc à mettre en place un diagnostic permanent sur la station d'épuration de Saint-Just-en-Chaussée et sur son réseau associé. Dans un second temps, elle consiste à réaliser des travaux nécessaires à une exploitation optimum, dans une logique d'amélioration continue.

Réalisations 2020 - 2021

Le projet n'a pas démarré au 31/12/2021.







### Diagnostic assainissement sur Airion



### Rappel de l'action inscrite au contrat

L'objectif est de mettre en exergue les dysfonctionnements du système d'assainissement de la station d'épuration d'Airion et des réseaux associés et de définir un programme pluriannuel d'actions pour améliorer la connaissance et le fonctionnement du réseau de collecte et de la station de traitement. L'objectif final étant de limiter les rejets au milieu naturel en cas d'orage, d'augmenter l'efficacité et de rationaliser les coûts d'exploitation. L'action consiste donc à mettre en place un diagnostic sur la station d'épuration d'Airion et sur son réseau associé. Dans un second temps, elle consiste à réaliser des travaux nécessaires à une exploitation optimum du système d'assainissement.

Réalisations 2020 - 2021

Le projet n'a pas démarré au 31/12/2021.







### Projets de travaux de déconnexion et de désimperméabilisation



### Rappel de l'action inscrite au contrat

A l'image de la fiche 2.7, il s'agit ici de réaliser des projets permettant de diminuer les rejets polluants urbains de temps de pluie, traiter l'eau pluviale à la source et favoriser la recharge de la nappe, par déconnexion et désimperméabilisation.

A ce jour les projets ne sont pas encore identifiés. Cependant, sur la durée du CTEC, il est probable que ce type d'actions se développe, avec la mise en œuvre du SAGE et la présence de l'ADOPTA sur le département.

Cette fiche est dédiée aux projets sur le bassin de la Brèche hors territoire de la CCLVD.

### Réalisations 2020 - 2021

Aucun projet finançable par l'Agence de l'eau n'a émergé en 2020-2021. Une dynamique a cependant été lancée sur la commune de Nogent sur Oise avec un projet de désimperméabilisation des cours d'école. D'autres projets de désimperméabilisation de l'espace public sont en discussion et devraient aussi être mis en oeuvre en 2022.





Exemple d'action de désimperméabilisation de l'espace public et de gestion du pluvial à la source





### Diagnostic permanent des ECP et ECM, révision du SDA



### Rappel de l'action inscrite au contrat

L'arrêté du 21 juillet 2015, et en particulier son article 12, a fait évoluer les exigences réglementaires concernant la surveillance des systèmes de collecte en instaurant le principe de diagnostic régulier du système d'assainissement. Les systèmes de collecte produisant une charge brute de pollution organique (CBPO) supérieure à 600 kg/j (correspondant à 10 000 EH) doivent mettre en place un diagnostic permanent opérationnel au plus tard avant le 31 décembre 2020. La mise en place de ce diagnostic permanent des ECP et des ECM consiste à récupérer l'ensemble des données des postes de relevage, faire un état des lieux de ces données, les analyser, les rapatrier dans un logiciel d'exploitation et d'émettre un rapport hydraulique type automatique des données. La Communauté de communes est concernée par ce diagnostic permanent pour les stations d'épuration de Breuil le Vert (22000 EH) et Breuil le Sec (6000 EH). Afin de définir les travaux prioritaires, ce diagnostic sera couplé à la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement, le dernier Schéma datant de 2006.

#### Réalisations 2020 - 2021

La consultation pour l'étude a été menée en 2021, la demande de subvention sera déposée au premier semestre 2022 pour un démarrage dans la foulée.







### Restauration de la zone humide du ru d'Airion



### Rappel de l'action inscrite au contrat

L'action sera ciblée sur la propriété communale de la commune d'Airion, soit 9650 m² répartis le long de l'Arré et du ru d'Airion. Suite à l'abattage de la peupleraie, les travaux consisteront en un terrassement de la zone humide afin de permettre une meilleure connexion rivière/marais ainsi que de retrouver une couverture végétale diversifiée et caractéristique des zones humides. Des essences d'arbres (saule, aulne glutineux etc.) adaptées aux milieux humides seront implantées. L'objectif de l'action est de restaurer les fonctionnalités du marais ainsi que d'en faire un lieu privilégié pour l'éducation à l'environnement (pose de panneaux pédagogiques).

#### **Réalisations 2021**

Les travaux de restauration ont eu lieu en 2021. Les peupliers ont été abattus. Des aulnes seront plantés à la place début 2022 par les lycéens du lycée agricole d'Airion. En parallèle, des mares ont été terrassées afin de restaurer le caractère humide et une végétation diversifiée.

Enfin, dans un dernier temps, des panneaux pédagogiques seront mis en place sur la zone. Ces panneaux vont être réalisés en collaboration avec l'école d'Airion.

Le lycée agricole d'Airion est également partenaire du projet et assurera l'entretien de la zone humide.





16 715 € Subvention de 80% 1ha restauré







# Réalisation d'un plan de gestion sur les zones humides de Breuil le Vert, Breuil le Sec, Bailleval, Rantigny et Liancourt

### Rappel de l'action inscrite au contrat

L'action comprend tout d'abord une phase d'étude. Elle concernera l'ensemble des zones humides des communes de Bailleval (130,88 Ha), Breuil-le-Sec (74,53 Ha), Breuil-le-Vert (166,87 ha), Liancourt (91,10 Ha) et Rantigny (56 Ha) soit environ 525,79 hectares, répartis le long de la Brèche et de la Béronnelle inférieure. L'objectif sera d'aboutir à un plan de gestion sur les différents secteurs communaux (attention particulière sur le marais communal de Breuil-le-Sec qui abrite plusieurs espèces patrimoniales). Pour cela, un diagnostic des milieux sera mené (synthèse bibliographique, expertise faune-flore, analyse du réseau hydrographique etc.) puis des propositions d'aménagement seront élaborées (plan de gestion quinquennal), en fonction de l'intérêt écologique et des souhaits des communes et des partenaires. Dans un second temps, les travaux seront mis en œuvre.

#### Réalisations 2020 - 2021

L'étude a débuté en septembre 2020 et s'est poursuivie en 2021 avec l'élaboration de la phase 1 concernant l'état des lieux/diagnostic (notamment avec des inventaires relatifs à la faune et la flore). Le Comité de pilotage de la phase 1 a eu lieu en novembre 2021.

La phase 2, qui concerne l'élaboration de scénarii est prévu pour début 2022. Des ateliers vont être organisés avec le SMBVB pour chaque commune afin d'optimiser cette étape. Un COPIL sera organisé par la suite avec l'ensemble des communes.

La 3ème phase, prévue pour le printemps 2022 va consister à la rédaction d'un programme d'action de restauration des zones humides communales sur 5 à 10 ans.



### Réouverture du ru des Ecouillaux



### Rappel de l'action inscrite au contrat

L'objectif est de rouvrir le ru des Ecouillaux sur la commune d'Agnetz. Dans un premier temps, une étude est nécessaire afin de bien identifier les contraintes liées à ce projet et d'évaluer son coût.

L'action comprend la réalisation d'une étude de la population d'Ecrevisses à pattes blanches du secteur ainsi que d'une étude visant à définir les modalités de réouverture du ru des Ecouillaux à proximité de la mairie d'Agnetz.

### Réalisations 2020 - 2021

Le SMBVB avait envisagé d'inscrire cette étude dans son PPRE mais devant les contraintes mises par les services de l'Etat, la décision a été prise de retirer ce projet du PPRE.

Par ailleurs, la commune a fait part de ses réserves sur la réalisation de cette réouverture, l'impact sur des aménagements communaux étant très important.

Enfin, il conviet aussi de vérifier que la population d'Ecrevisses n'a pas encore disparu. Des inventaires seraient donc à réaliser au préalable.

Pour l'ensemble de ces raisons, le projet n'a pas démarré et il est peu probable qu'il voit maintenant le jour à moyen terme.









Estimatif : 40 000 € Subvention attendue de 80%







### **Etude et restauration des zones humides de Bulles**



### Rappel de l'action inscrite au contrat

Le marais de Bulles a été identifié dans l'étude de délimitation des zones humides de 2012 comme une zone humide prioritaire, à fort intérêt. Les connaissances sur ce secteur restent cependant encore limitées. L'objectif est donc de réaliser un diagnostic complet du site et d'élaborer ensuite un plan de gestion.

L'action comprend la réalisation d'un diagnostic en vue d'établir un plan de gestion. En parallèle, une étude hydrogéologique couplée à l'équipement du site en matériel de suivi des niveaux d'eau et d'évolution des précipitations sera menée.

### Réalisations 2020 - 2021

Le projet n'a pas encore débuté.



Subvention attendue de 80%







### Restauration du marais de Bailleval



### Rappel de l'action inscrite au contrat

Le marais de Bailleval a été identifié dans l'étude de délimitation des zones humides de 2012 comme une zone humide prioritaire, à fort intérêt. Les connaissances sur ce secteur restent cependant encore limitées. Des travaux de restauration sont prévus pour août 2019, sur recommandation du conservatoire. L'action a pour objectif de suivre l'évolution du site après travaux, puis en fonction des résultats, d'élaborer un plan de gestion. Cette action ne concerne que le site du marais de Bailleval, qui est ainsi exclu de la fiche relative à l'étude des zones humides de Bailleval, sous maîtrise d'ouvrage communale.

L'action comprend le bilan des travaux effectués en 2019 ainsi que le suivi des populations de Mouron délicat et de Samole de Valérand. Dans un second temps et en fonction des premiers résultats, un plan, de gestion sera réalisé.

### **Réalisations 2021**

Les travaux planifiés en 2021 consistaient en la pose d'une clôture pour permettre le pâturage ovin et en la reprise des berges de l'étang. Ces travaux n'ont pas pu avoir lieu en 2021 en raison des conditions météorologiques défavorables, bien qu'ils aient été subventionnés.

Les travaux sont reportés à une période plus favorable, impératif avant printemps 2022 pour ne pas perdre une année de pâturage en plus.

Une intervention a également eu lieu en 2021 avec le lycée agricole d'Airion afin de préparer la pose de la clôture.

Enfin, une convention tripartite entre le Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts de France (CEN), la commune de Bailleval et le SMBVB a été signée. Le CEN devient gestionnaire du site et une convention d'éco pâturage entre l'éleveur présent sur le site et le CEN sera signée en 2022. Cette convention permettra de mieux cadrer la mise en place d'un pâturage











### Restauration du marais de Monchy St Eloi



### Rappel de l'action inscrite au contrat

Situés sur la commune de Monchy-Saint-Eloi, dans la basse vallée de la Brèche, aux portes de Creil, le Marais de Monchy et la Grande Prairie correspondent à une ancienne tourbière alcaline aujourd'hui boisée et à une zone marécageuse essentiellement plantée en peupliers. Malgré le boisement du site, des espèces végétales caractéristiques des systèmes tourbeux ont subsisté dans quelques clairières. La flore présente ainsi un intérêt écologique assez élevé. Afin de préserver et valoriser cette richesse écologique, le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie gère le site depuis 2005. Malgré cela, la connaissance du fonctionnement du site reste encore à approfondir. L'action a un double objectif : d'une part approfondir les connaissances sur le fonctionnement hydrogéologique du site, d'autre part poursuivre la restauration et la préservation de la zone.

L'action comprend la réalisation d'une étude hydrogéologique couplée à l'équipement du site en matériel de suivi des niveaux d'eau et d'évolution des précipitations. En parallèle, les actions de restauration se poursuivront par le recreusement de mares et le renforcement des populations d'Aconit napel. Enfin, les suivis des boisements et batraciens se poursuivront.

### Réalisations 2020 - 2021

Des travaux ont eu lieu sur le site en 2020 et 2021.

Des fauches de restauration de mégaphorbiaies et de bas marais ont été réalisées les 2 années, ainsi qu'un entretien des stations d'Aconit napel. En 2021, les produits ont été évacués de la zone de stockage et les panneaux remplacés.

En termes d'études, un premier bilan du plan de gestion 2017-2026 a été effectué avec notamment la mise à jour des statuts des habitats et des espèces, le bilan des connaissances et des inventaires, le bilan des espèces patrimoniales, le bilan et l'évaluation des objectifs et des opérations.

Enfin, des réunions ont été organisées afin de discuter de l'avenir du marais de Laigneville et la réalisation éventuelle d'une étude.

Estimatif : 92 000 €

Subvention attendue de

80%







### Restauration du marais d'Ars



### Rappel de l'action inscrite au contrat

L'objectif est de restaurer le marais d'Ars en réouvrant le milieu. Il est également attendu une augmentation de la population d'Aconit napel.

L'action comprend des travaux de réouverture sur le marais d'Ars afin de lutter contre le développement d'espèces ligneuses et ainsi éviter la fermeture du milieu. Dans un second temps, un suivi et un renforcement de la population d'Aconit napel sera effectué.

### Réalisations 2020 - 2021

La commune, le conservatoire et le SMBVB se sont rencontrés en 2020, en mairie, afin de faire un point sur ce projet. Le conservatoire a alors fait part de son souhait de n'être qu'accompagnateur et non maître d'ouvrage. Le SMBVB s'est alors positionné pour réaliser le plan de gestion, sous réserve de la transmission de l'ensemble des données faune / flore (cartographie des végétations) et de la réalisation par le conservatoire d'un inventaire papillons de nuit. A l'heure actuelle, cet inventaire n'a pas encore été réalisé. Afin d'avancer sur le projet, il est proposé d'intégrer la commune au CTEC et de passer par une prestation.



### Restauration du marais de Clermont suite au plan de gestion



### Rappel de l'action inscrite au contrat

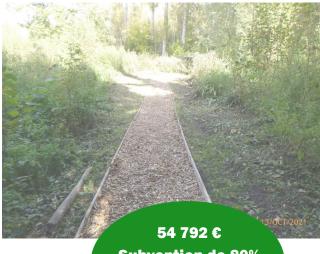
L'action comprend des travaux de restauration des fonctionnalités de la zone humide, qui seront définis à la suite de l'étude, ainsi que des aménagements pour l'accueil du public (création d'un sentier, pose de panneaux pédagogiques etc.). Les travaux seront ciblés sur la propriété communale de la ville de Clermont, soit 14,6 hectares encadrée par l'Impasse Pergaud, la voie SNCF, l'avenue des Déportés et la RN31. Un plan d'entretien du site, comprenant le maintien des milieux ouverts sera défini à la suite de l'étude.

### Réalisations 2020 - 2021

Le plan de gestion du marais communal de Clermont a été finalisé fin 2020. Début 2021 a eu lieu un Comité de pilotage afin de présenter la mise en œuvre du programme d'action. La première tranche des travaux de restauration prévue dans le plan de gestion consiste à retirer le bois mort dans l'ancienne peupleraie, à rouvrir une roselière en cours de fermeture et à recréer un sentier en copeaux de bois. Malheureusement, la météo défavorable n'a pas permis la réalisation des travaux en 2021. Ils sont reportés pour l'été 2022.

Cependant, des actions ont pu être menées dans le cadre d'un chantier écocitoyens et de personnes en réinsertion telles que la création du sentier en copeaux de bois et la réouverture de chemins existants. Les lycéens du lycée agricole de l'Oise à Airion sont également intervenus sur le site.

En parallèle, 2.6 ha de zones humides ont aussi été acquis par la commune.



Subvention de 80% 1.4 ha restaurés (2022) 2.6 ha acquis











### Restauration de zones humides



### Rappel de l'action inscrite au contrat

Le CTEC a été élaboré peu de temps avant les élections municipales de 2020. Par ailleurs, la création d'un poste dédié aux zones humides sur le bassin de la Brèche est récente. Pour ces 2 raisons, certains projets en zones humides ont pu ne pas être identifiés, soit parce que l'équipe municipale en place ne souhaitait pas s'engager sur un projet à quelques mois des élections, soit parce qu'elle n'avait tout simplement pas été sensibilisée à la problématique de la préservation des zones humides. L'objectif de cette fiche est de permettre la réalisation de projets en zones humides sur des secteurs répondant à l'un de ces 2 critères, dans le cas où la situation évoluerait après les élections. Les projets seront similaires à ce qu'il y a ailleurs, à savoir élaboration puis mise en œuvre d'un plan de gestion, couplées éventuellement à une mise en valeur pédagogique ou à de l'acquisition. L'action ne peut être définie avec précision mais regroupe les différentes typologies rencontrées en zones humides : diagnostic, travaux, acquisition, valorisation pédagogique.

### Réalisations 2020 - 2021

Une commune s'est montrée intéressée par la réalisation d'un plan de gestion et d'éventuelles acquisitions, il s'agit de Laigneville. Il est proposé de l'intégrer au CTEC pour 2022.



### **Animation Rivières**



### Rappel de l'action inscrite au contrat

L'animation va viser à la mise en œuvre du PPRE du syndicat, la restauration de la continuité écologique sur le bassin de la Brèche (lancement et suivi des études, suivi des travaux), la réalisation de travaux ponctuels en régie (embâcles, suppression de micro seuils...), le suivi des cours d'eau et des pollutions, la participation aux réunions des services de l'Etat (comité de gestion de la ressource en eau, forum...) et la réalisation d'actions de sensibilisation. Par ailleurs, sur les travaux les plus emblématiques, afin de mesurer quantitativement et qualitativement les effets des opérations, il est prévu de réaliser un suivi écologique pour caractériser l'évolution du milieu après une intervention (efficacité de l'action menée, objectifs fixés atteints, besoin d'ajustements ou d'actions complémentaires). Ce suivi comprendra la réalisation de mesures identiques avant et après travaux, dont le choix sera fonction des objectifs à atteindre et intégrera les délais de réponse des éléments étudiés. Il est à noter que le dispositif répondra au guide de l'AFB intitulé « élaboration de suivis d'opérations de restauration hydromorphologiques en cours d'eau). Les modalités exactes du suivi seront élaborées par les animateurs, en lien avec l'OFB, l'Agence de l'eau et les structures GEMA voisines.

### Réalisations 2020 - 2021

Les actions réalisées en 2020 et 2021 par les animateurs sont dans leur grande majorité reprises dans ce rapport. Sur les 2 années, les plus marquantes sont les 2 reméandrages de la Brèche à Breuil le Vert et Etouy (fiche 3.15) et les 2 projets de restauration de la continuité écologique terminés à Fitz-James et Laigneville (fiche 3.17).

Au-delà de ces actions, les animateurs ont suivi les 2 tranches du PPRE (entretien et restauration) et le réseau de mesure de la qualité. Ils ont également engagé ou poursuivi des démarches de restauration de la continuité écologique sur 3 ouvrages (Agnetz (2), Breuil le Sec) et accompagné les études sur 2 supplémentaires (Essuiles, Cauffry).

2021 105 000 € Subvention de 80% 2ETP, 13 actions PPRE réalisées, 1 étude RCE terminée, 12 actions de sensibilisation, 1000 m

restaurés, 1 ouvrage effacé, 1 méandre reconnecté 105 000 €
Subvention de 80%

2ETP, 6 actions PPRE réalisées, 1
étude RCE terminée, 4 actions de sensibilisation, 2230 m restaurés,
1 ouvrage effacé, 1 méandre reconnecté

2020







### Réalisation d'un plan de gestion sur les zones humides de Fitz-James



### Rappel de l'action inscrite au contrat

L'action comprend tout d'abord une phase d'étude. Elle concernera l'ensemble des zones humides de la commune de Fitz-James, soit 60,77 hectares, répartis le long de la Brèche, de l'Arré et au niveau des sources de la Béronnelle. L'objectif sera d'aboutir à un plan de gestion sur les différents secteurs communaux. Pour cela, un diagnostic des zones sera mené (synthèse bibliographique, expertise faune-flore, analyse du réseau hydrographique etc.) puis des propositions d'aménagement seront élaborées (plan de gestion quinquennal), en fonction de l'intérêt écologique, des souhaits de la commune et des partenaires. Dans un second temps, les travaux seront mis en œuvre.

### Réalisations 2020 - 2021

En septembre 2020, le bureau d'étude Rainette a été missionné par la commune de Fitz-James pour démarrer une étude sur la rédaction d'un plan de gestion de zones humides communales.

Cette étude, s'est poursuivie en 2021 avec la phase 1 concernant la réalisation d'un état des lieux/diagnostic. Le Comité de pilotage a eu lieu en novembre 2021.

La phase 2, qui concerne l'élaboration de scénarii, est prévue pour début 2022. Le rendu de la phase 3 qui consiste en la rédaction d'un programme d'action sur 5 à 10 ans doit être réalisé pour mars 2022.

De plus, suite à une incompréhension du bureau d'études, l'état des lieux doit être repris



## Réalisation d'un plan de gestion sur les zones humides de Montreuil sur Brèche

### Rappel de l'action inscrite au contrat

L'action comprend tout d'abord une phase d'étude qui concernera l'ensemble des zones humides de la commune de Montreuil-sur-Brèche, soit 10,05 hectares, répartis le long de la Brèche amont. L'objectif sera d'aboutir à un plan de gestion sur les différents secteurs. Pour cela, un diagnostic complet des zones sera mené (synthèse bibliographique, expertise faune-flore, analyse du réseau hydrographique etc.) puis des propositions d'aménagement seront élaborées (plan de gestion quinquennal), en fonction de l'intérêt écologique, des souhaits de la commune et des partenaires (SMBVB, CENP). Dans un second temps, les travaux seront mis en œuvre.

### Réalisations 2020 - 2021

La commune de Montreuil-sur-Brèche a démarré en juillet 2020 l'étude visant à réaliser un plan de gestion des zones humides communales. Cette étude, réalisée par le CPIE des pays de l'Oise s'est poursuivie en 2021 avec la phase 1 concernant l'état des lieux/diagnostic. Le Comité de pilotage a eu lieu en octobre 2021.

La phase 2, qui concerne l'élaboration de scénarii a été rendu en fin d'année 2021. Un prochain COPIL aura lieu début 2022. Après cette réunion, l'association pourra commencer la phase 3 qui consiste à la rédaction d'un programme d'action sur 5 à 10 ans.



### Restauration du marais Monroy



### Rappel de l'action inscrite au contrat

L'action comprend les acquisitions des dernières parcelles qui ne sont pas encore communales (soit X parcelles correspondant à 5.59 hectares) ainsi que les travaux (actions sur les milieux forestiers, les milieux ouverts, le réseau hydrographique et actions en sensibilisation) en fonction du plan d'actions établi et concernera le marais Monroy, soit 8,5 hectares en zone humide, répartis le long de la D1016 et de la D200. Actuellement, la part de parcelles appartenant à la commune équivaut à 49 % (zone humide et hors zone humide). L'objectif sera de restaurer les fonctionnalités (réservoir de biodiversité, zone tampon à proximité de voies de communication etc.) de la zone humide et d'aménager le site au public (création d'un sentier, pose de panneaux pédagogiques, création d'une base d'accueil etc.). Après réalisation des travaux, des actions d'animation seront mises en œuvre.

### Réalisations 2020 - 2021

Le CPIE a réalisé des animations grand public et scolaires en 2020 et 2021.

En parallèle, la commune a réalisé des inventaires complémentaires afin de finaliser son dossier de DUP. Cette DUP est en cours d'instruction et permettra, une fois signée, de poursuivre l'achat des parcelles au sein du marais.

Enfin, les premiers travaux sont espérés pour 2022.





36 832 €
Subvention de 80%
20 animations réalisées
Marais communal à 68.75%









### Mise en place d'un réseau de suivi



### Rappel de l'action inscrite au contrat

Suivi de la qualité physico-chimique, biologique et polluants spécifiques des cours d'eau en utilisant des indices normés et répondant aux critères de la Directive Cadre sur l'Eau. Les prélèvements physico chimiques concerneront les 11 paramètres classiques (DCE), des paramètres complémentaires dont les MES et le suivi des polluants chimiques déclassant, les mesures biologiques concerneront l'I2M2 (doublé avec l'IBG-DCE), l'IBD. Deux stations, à Breuil-le-Sec sur le ru de la Béronnelle supérieure et à Clermont sur le ru de la Garde, sont concernées par l'intégralité de ces mesures. Une troisième station, sur la Béronnelle à Liancourt, ne sera concernée que par les mesures biologiques et chimiques spécifiques. Le cadrage des mesures Bio et polluants spécifiques tiendra compte du calendrier du réseau officiel de suivi de l'Etat afin de garantir leur complémentarité

#### Réalisations 2020 - 2021

Le SMBVB a réalisé le suivi qualité en 2020 et 2021 sur le ru de la Garde et la Béronnelle (supérieure et inférieure). Les données 2021 n'ont pas encore été exploitées. Les résultats du suivi 2020 sont présentés ci-dessous :

Station	Physico-chimie « DCE »	Physico-chimie Seq-eau V2 (hors paramètres DCE)	Polluants spécifiques analysés	IBD	I2M2
Ru de la Garde	Médiocre	Moyenne	Bonne	Moyenne	Mauvaise
Béronelle supérieure	Mauvaise	Bonne	Bonne	Bonne	Mauvaise
Béronelle inférieure	-	-	-	Moyenne	Mauvais





### Restauration de la continuité écologique



### Rappel de l'action inscrite au contrat

L'action comprend les travaux sur les ouvrages dont les études sont en cours à la signature du CTEC (Commanderie, Grand Fitz James, Ramecourt, PGElec). Elle comprend aussi les études et travaux sur d'autres ouvrages de la Brèche, sans qu'il soit possible actuellement de les définir. L'accord du propriétaire est évidemment indispensable avant de pouvoir lancer la démarche, et tous les propriétaires n'ont pas encore été rencontrés ou certains sont pour l'instant opposés mais une évolution peut se produire durant la période du CTEC. A titre indicatif, il est envisagé de réaliser en 2020 les travaux sur Grand Fitz James et PGElec et en 2021 sur Ramecourt et la Commanderie. Les autres ouvrages susceptibles d'être intégrés à la démarche sont : moulin de Cauffry 2, moulin de Bailly le Bel, moulin Lessier, moulin Foulon, moulin d'en bas, moulin d'en haut, moulin de Wariville, moulin de Monceaux, moulin de Sainefontaine, centre équestre d'Airion... (liste non exhaustive).

### Réalisations 2020 - 2021

En 2020 et 2021, 2 ouvrages ont été aménagés. Il s'agit des moulins du grand Fitz-James (Fitz-James) et de celui de la Commanderie (Laigneville). Dans les 2 cas, un nouveau lit a été terrassé afin de contourner les vestiges des seuils.

En parallèle, le SMBVB a poursuivi ou démarré les études sur d'autres sites : moulin du grand Ronquerolles (Agnetz), moulin de Ramecourt (Agnetz), moulin de Bailly le Bel (Breuil le Sec).





412 344 €
Subvention de 88.5%
2 ouvrages effacés
3 études







### **Restauration R1**



### Rappel de l'action inscrite au contrat

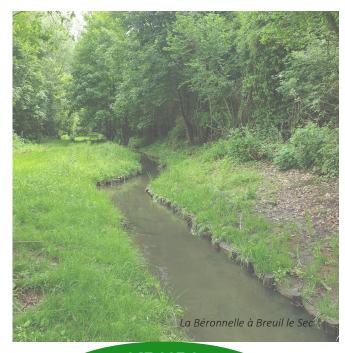
Cette action correspond aux fiches projets B, C, D, F, G, H, K, L et M du PPRE 2020-2024. Ces projets ont été regroupés au sein d'une même action car ce sont tous des actions de restauration de type R1, simples à mettre en œuvre et ne nécessitant que très peu de concertation (hormis pour les clôtures et abreuvoirs). Il s'agit de la mise en place de peignes et déflecteurs (fiches B et C du PPRE), de recharge granulométrique (fiche D), d'arasement de merlon et de reprofilage de berge (fiche F), d'aménagement d'abreuvoirs (fiche G), de mise en place de clôtures (fiche H) et de restauration de la continuité écologique sur des petits ouvrages de type buse ou micro seuils (fiches K, L et M).

### Réalisations 2020 - 2021

Le SMBVB a réalisé en 2020 et en 2021 les travaux prévus dans son PPRE.

En 2020, les interventions les plus importantes ont consiter à restaurer la Béronnelle à Fitz-James et à Breuil le Sec par la création de banquettes. D'autres actions ont été réalisées à Agnetz sur le ru de la Garde (abreuvoir), à Montreuil sur Brèche sur la Brèche (recharge granulométrique), à Saint Rémy en l'eau sur l'Arré (mise en place d'épis).

En 2021, le SMBVB, en accord avec divers exploitants, a installé des clôtures et des abreuvoirs sur différents sites problématiques et a restauré le ru Ste Catherine à Breuil le Vert par une action combinée de remplacement de buses, de mise en place de banquettes et de mise en place de clôtures.













### Remise en eau de méandres



### Rappel de l'action inscrite au contrat

Cette action correspond à la fiche projet I du PPRI. L'action consiste à remettre en eau 5 méandres déconnectés suite à des travaux de rectification réalisés dans les années 1970. Ces méandres se situent, de l'aval vers l'amont, à Bailleval, Agnetz, Etouy et Litz (2 sites). Actuellement, les secteurs à reméandrer sont complétement isolés du cours d'eau. Les travaux se décomposeront donc en plusieurs phases. La première phase consistera en un reprofilage des méandres existants et quelques travaux forestiers préparatoires (abattage d'arbres, sélection de la végétation) si nécessaire. La seconde phase consistera en un apport granulométrique dans le lit des méandres afin de diversifier les futures profondeurs et écoulement et les prochains habitats. La troisième étape verra la connexion des méandres. La quatrième phase comprendra le comblement partiel du lit actuel de la rivière avec les matériaux issu du nettoyage des méandres et des merlons de curage.

### Réalisations 2020 - 2021

La Brèche a été reméandrée sur 2 secteurs en 2020 et 2021.

En 2020, c'est au lieu-dit du Boiteaux, sur la commune de Breuil le Vert, que les travaux ont eu lieu. La Brèche y a simplement été remise dans son lit historique, le bief étant comblé. En 2021, l'intervention a eu lieu sur le secteur de la Glacière, sur la commune d'Etouy.



68 996 €
Subvention de 80%
2 méandres restaurés









### **Animation SAGE / CTEC**



### Rappel de l'action inscrite au contrat

L'animation va avoir pour objectifs de suivre la procédure d'élaboration du SAGE jusqu'à son terme, puis de l'animer. L'animation va donc consister dans un premier temps à assurer le suivi du prestataire et de la procédure d'enquête publique et dans un second temps à sensibiliser les différents acteurs du bassin aux objectifs et aux actions inscrits dans le document afin de faciliter leur mise en œuvre. Pour ce qui est des actions dont le SMBVB est ciblé comme maître d'ouvrage, l'animateur aura à sa charge leur suivi et leur mise en œuvre, à l'exception des actions relevant de la GEMA, pour lesquelles il n'aura qu'un rôle de pilotage (autres animations dédiées au sein du SMBVB). De plus, l'animateur aura en charge le secrétariat de la CLE (rédaction des avis, organisation des bureaux et des commissions...). En parallèle, l'animateur réalisera le suivi de la mise en œuvre du CTEC : suivi des projets inscrits au contrat, accompagnement des maîtres d'ouvrage... Dans le cadre de ces 2 animations, l'animateur devra organiser des actions de sensibilisation des élus et acteurs locaux.

### Réalisations 2020-2021

Le SAGE a été approuvé le 25 novembre 2021, résultat de 3 ans et demi d'élaboration et de concertation. Les 2 années ont principalement été concerné par les procédures de consultation des personnes publiques et du public. L'animateur a assuré la présentation des documents du SAGE aux diverses instances du comité de bassin et aux EPCI qui l'avaient sollicitée. Il a également organisé les bureaux et les réunions de CLE durant cette période. Au niveau du CTEC, l'action principale de 2021 a été l'organisation des ateliers élus qui ont réuni 21 élus sur les 6 jours.

Participants aux ateliers élus eau et climat

2020

2021

82 091 €

Subvention de 50%
SAGE approuvé, 18 actions
CTEC réalisées ou en cours,
2 actions de communication
réalisée, 0% du territoire
couvert par une démarche de

202

Subvention de 50%
Consultation des PPA pour le
SAGE réalisée, 10 actions CTEC
réalisées ou en cours, 1 action
de communication réalisée, 0%
du territoire couvert par une
démarche de lutte contre le
ruissellement

82 091 €







### **Animation zones humides**



### Rappel de l'action inscrite au contrat

L'animation va avoir pour objectifs de mettre à jour la cartographie des zones humides en vérifiant les zones soumises à contestation et en enrichissant la délimitation réalisée par des zones éventuellement non répertoriées en 2012, de sensibiliser les différents acteurs locaux aux rôles et à l'intérêt des zones humides, d'accompagner les communes du bassin dans leurs projets de gestion des zones humides et enfin, de réaliser une hiérarchisation des zones humides.

#### Réalisations 2020 - 2021

Les principales actions de l'animatrice sur ces 2 années ont été le lancement des diverses études sur les zones humides sur l'aval de la Brèche (fiche 3.2), Fitz-James (fiche 3.11) et Montreuil sur Brèche (fiche 3.12) ainsi que le suivi des travaux sur la zone humide d'Airion (fiche 3.1).

En 2021, un partenariat a également été initié avec le lycée d'Airion, permettant l'intervention des lycéens sur les diverses zones humides du bassin pour la réalisation de petits travaux. Enfin, plusieurs actions de sensibilisation à destination du grand public ont été menées.







### Actions pour limiter les ruissellements - CCLVD



### Rappel de l'action inscrite au contrat

Le zonage d'assainissement notamment pour sa partie pluviale est en cours de révision par la Communauté de communes du Liancourtois. Dans ce cadre, différents dysfonctionnements liés aux ruissellements ont été identifiés. La majorité des actions proposées sont la mise en œuvre de techniques d'hydraulique douce telles que l'aménagement de saignées, fossés et mise en place de haies.

L'objectif de cette action est de diminuer les rejets polluants par temps de pluie, traiter l'eau pluviale à la source, favoriser la recharge de la nappe et diminuer les coulées de boue.

### Réalisations 2020 - 2021

Aucune action n'a été réalisée en 2020 et 2021. Une problématique liée à la maîtrise d'ouvrage est également rencontrée. A ce titre, le SMBVB a lancé une étude de gouvernance. Elle devrait permettre de structurer la maîtrise d'ouvrage sur ces missions.









### Actions pour limiter les ruissellements - CCC



### Rappel de l'action inscrite au contrat

La Communauté de Communes du Clermontois va lancer en 2019 son schéma directeur d'assainissement pluvial. Il permettra d'identifier les dysfonctionnements liés aux ruissellements et de proposer un programme de travaux hiérarchisé. Le coût de ces travaux n'est pas connu à ce jour.

### Réalisations 2020 - 2021

L'étude démarrée en 2020 s'est poursuivie avec la réalisation par le prestataire des relevés de terrain et la première proposition d'un programme d'actions. Ce programme sera présenté en comité de pilotage en 2022.



395 255 € Subvention de 80%







# Amélioration de la connaissance des niveaux de nappe



### Rappel de l'action inscrite au contrat

L'action consistera à sélectionner des piézomètres ou forages existants de sorte à avoir une évolution du niveau de nappes la plus fiable possible. Il n'y a pas de coûts associés (uniquement du temps passé) mais au vu de l'importance de la thématique, les acteurs ont souhaité mettre en évidence cette action par une fiche.

Réalisations 2020 - 2021

Cette action n'a pas démarré. Le seul suivi des nappes reste celui réalisé par le BRGM.





# Amélioration des connaissances sur les échanges nappe / rivières et définition de volumes prélevables

### Rappel de l'action inscrite au contrat

L'objectif est d'améliorer les connaissances sur les échanges nappe – rivière sur l'amont de la Brèche et de l'Arré dans le but de déterminer plus précisément une relation entre la distance d'un forage au cours d'eau et son impact sur celui-ci. A l'échelle du bassin, l'objectif sera de déterminer le fonctionnement global de la nappe afin de pouvoir définir à terme, des volumes prélevables.

L'action comporte la réalisation de 2 études, l'une sur les relations nappe/rivière à l'amont de la Brèche et de l'Arré, l'autre sur la détermination de volumes prélevables.

#### Réalisations 2020 - 2021

L'action n'a pas débuté au 31/12/2021. L'objectif est de travailler sur un cahier des charges en 2022, en collaboration avec les syndicats Oise Aronde et Oise moyenne.



### Pédagogie active et communication



### Rappel de l'action inscrite au contrat

L'objectif est de sensibiliser les acteurs du bassin aux différentes problématiques liées à la gestion de l'eau, aussi bien petit cycle que grand cycle, et de les informer sur les dispositifs existants pour préserver ou améliorer l'état actuel des masses d'eau et du climat, afin que chacun ait les clés pour agir.

La fiche action regroupe l'ensemble des actions de communication envisagées sur le bassin, aussi bien par le SMBVB dans le cadre de l'animation SAGE/CTEC que par la CCLVD dans le cadre de l'animation captages. L'action comprend 1 journée de formation par an sur la durée du CTEC, organisée conjointement entre le SMBVB et la CCLVD, ainsi qu'un atelier participatif « eau et climat » sur plusieurs jours (une partie des formations agricoles sont comprises dans la fiche BAC agricole). En parallèle, il est prévu la réalisation de supports pédagogiques tels que des panneaux, brochures, zones tests... et l'organisation de réunions favorisant les retours d'expériences. La cible de l'action est constituée des élus du SMBVB, des élus de la CLE et des agriculteurs situés sur les AAC en priorité, avec une ouverture possible à l'ensemble des élus municipaux intéressés et aux services techniques.

#### Réalisations 2020 - 2021

En 2020, le SMBVB a organisé une réunion d'information pour présenter le syndicat aux nouveaux élus municipaux. Cette réunion a eu lieu à Bailleval et a réuni une trentaine de participants.

En 2021, le SMBVB a organisé les ateliers élus eau et climat, 6 journées centrées sur les enjeux du SAGE : adaptation au changement climatique, gestion des rivières, gestion des zones humides, gestion durable et intégrée des eaux pluviales en milieu urbain, gestion des eaux pluviales en zones agricoles et naturelles, transition agricole d'un territoire vers le bio. Ces journées ont touché 21 élus. Plus d'infos : <a href="https://www.smbvbreche.fr/ateliers-elus-eau-et-climat">https://www.smbvbreche.fr/ateliers-elus-eau-et-climat</a>

Les ateliers élus ont été organisés avec le CPIE de l'Oise, et financés par l'Agence de l'eau directement au CPIE, dans le cadre d'une convention plus globale.













